

## Mise à jour sur les opérations du HCR en Europe

### A. État de la situation, y compris les nouveaux développements

Le conflit international opposant la Russie à l'Ukraine se poursuit sans répit, avec une escalade des hostilités provoquant de nouveaux déplacements. Si les efforts de relèvement rapide sont en cours sous la conduite du Gouvernement ukrainien, des millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire à cause de l'imprévisibilité de la situation sécuritaire, associée à la défaillance des infrastructures énergétiques et au caractère limité des possibilités de moyens d'existence. Selon le Plan de réponse aux besoins humanitaires de 2024 pour l'Ukraine, 14,6 millions de personnes, soit 40 % de la population vivant dans le pays, ont besoin d'une assistance humanitaire multisectorielle, y compris les 3,3 millions de personnes actuellement déplacées à l'intérieur du pays<sup>1</sup>.

Environ 6,7 millions de réfugiés ukrainiens étaient enregistrés à travers le monde, dont 6,2 millions vivant actuellement en Europe<sup>2</sup>. Les réfugiés continuent d'effectuer de courtes visites en Ukraine, principalement pour voir les membres de leurs familles. Il ressort des enquêtes du HCR sur les intentions que l'amélioration de la situation sécuritaire continue d'être la condition primordiale pour un retour à grande échelle et durable.

Par ailleurs, les mouvements mixtes le long de trois voies maritimes vers l'Europe ont diminué au cours des huit premiers mois de 2024, avec environ 112 500 réfugiés et migrants arrivés sur ses côtes, représentant une diminution de 29 % par rapport à la même période en 2023. En particulier, cette année entre janvier et août, la voie maritime du Nord-Ouest de l'Afrique a connu une augmentation de 107 % du nombre d'arrivées. Environ 1 600 décès ont été enregistrés le long des principales voies maritimes, représentant une diminution de 47 % par rapport à 2023. Il est préoccupant de relever que beaucoup de demandeurs d'asile et de migrants continuent de faire état de cas d'expulsion, de renvois violents ainsi que de mauvais traitements alors qu'ils essaient d'entrer dans l'Union européenne.

### B. Progrès et défis dans l'exécution du plan de 2024 pour l'Europe – par domaine d'impact

#### Créer un environnement de protection favorable

À la suite de l'adoption du Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile, le HCR travaille avec les États membres de l'Union européenne et d'autres parties prenantes sur sa mise en œuvre. Les principales priorités pour le HCR consistent notamment à soutenir les approches systématiques d'identification des personnes vulnérables dans les systèmes d'asile ; à identifier les mécanismes d'une mise en œuvre favorable à la protection des procédures aux frontières ; à promouvoir des mécanismes indépendants de suivi au plan national permettant de vérifier le respect des obligations en matière de droits humains ; et à fournir des conseils juridiques efficaces et de l'assistance aux personnes en quête d'asile en Europe.

Le HCR est conscient de la complexité des défis auxquels les États font face avec les mouvements mixtes et irréguliers de populations aux frontières extérieures de l'Europe,

---

<sup>1</sup> Statistiques de la matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations, juin 2024, disponible à <https://dtm.iom.int/fr/ukraine>.

<sup>2</sup> Statistiques du HCR.

associés aux mouvements secondaires à l'intérieur du continent. Il demeure engagé aux côtés des États sur les mesures licites à prendre pour faire face plus efficacement aux arrivées, notamment le renvoi des personnes dont on estime qu'elles n'ont pas besoin de protection internationale. Le HCR plaide en faveur d'une approche de gestion des mouvements mixtes plus large et axée sur les itinéraires, qui utilise des moyens innovants pour assurer la protection internationale et trouver des solutions pour les réfugiés, en préservant les droits et en créant des possibilités pour les migrants le long des principales voies. Le HCR collabore avec les États, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de la société civile, des migrants et des réfugiés sur les interventions globales, ciblées et coordonnées le long des principales routes dans les pays d'origine, d'asile, de transit et de destination.

Le HCR a bien accueilli la décision de proroger jusqu'en mars 2026 l'application de la directive de l'Union européenne sur la protection temporaire. Cette prorogation permet aux Ukrainiens de continuer d'avoir la certitude et de bénéficier de l'accès aux droits et à un statut juridique dans les pays qui sont membres de l'Union européenne pour une autre année. Le HCR continue de plaider en faveur de l'accès à la protection, sans distinction, pour les personnes déplacées d'Ukraine. Continue d'être suivie, la situation des groupes les plus vulnérables chez les réfugiés, qui éprouvent souvent des difficultés pour avoir accès aux droits. Des efforts sont par ailleurs menés en partenariat avec les États d'accueil pour améliorer l'accès aux services et à une assistance supplémentaire, afin notamment de prévenir les retours prématurés et dangereux. Le HCR insiste sur le fait que la décision de retourner en Ukraine doit être réellement volontaire et bien éclairée. Compte tenu de l'importance pour les réfugiés d'aller voir afin de prendre des décisions éclairées sur le retour, le HCR a continué de plaider en faveur d'une approche souple sur les voyages temporaires en Ukraine ainsi que pour la garantie du statut juridique et de l'accès aux droits dans les pays d'accueil.

### **Préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs**

L'assistance aux populations affectées par la guerre à l'intérieur de l'Ukraine demeure une priorité pour le HCR. De janvier à juillet 2024, le HCR a fourni de l'assistance vitale et d'urgence à environ 1 million de personnes les plus nécessiteuses. En préparation à l'hiver, il soutient activement les efforts du Gouvernement et contribue aux plans de réponse interinstitutions. En juillet 2024, il a lancé le plan de préparation à l'hiver qui, avec le soutien de 20 partenaires, vise à fournir une assistance en espèces pour satisfaire les besoins supplémentaires liés à l'hiver de 600 000 personnes affectées par la guerre ou déplacées de force. Des stocks régionaux demeurent en place en tant que mesure de préparation en cas de nouveaux déplacements de population. Lorsque les conditions le permettaient, le HCR a soutenu les efforts de relèvement rapide du Gouvernement ukrainien, notamment pour la réparation des logements et des infrastructures civiles. Depuis début 2024, environ 100 000 personnes en Ukraine ont reçu de l'aide.

Dans les pays voisins d'Ukraine, le HCR a gardé son rôle de coordination, dans le cadre du Plan de réponse régionale pour la situation en Ukraine, au soutien des réponses dirigées par le Gouvernement. En 2024, le Plan de réponse implique plus de 300 partenaires dans 11 pays, en vue d'identifier et d'aider les réfugiés d'Ukraine les plus vulnérables, de renforcer leur autonomie, d'améliorer leur inclusion socio-économique et de favoriser la cohésion sociale. De janvier à juillet 2024, les programmes d'assistance en espèces pour la protection du HCR ont permis de fournir une aide ciblée à 67 000 personnes les plus vulnérables. Le prochain plan de réponse régional visera à consolider les progrès accomplis à ce jour et à renforcer davantage la coopération locale.

La Türkiye demeure l'un des plus grands pays d'accueil de réfugiés dans le monde, avec 3,8 millions de réfugiés et demandeurs d'asile sur son sol. Travaillant en étroite collaboration avec le Gouvernement de Türkiye, le HCR s'est efforcé de promouvoir un environnement de protection favorable, de favoriser l'accès aux services essentiels, d'encourager l'autonomie et de renforcer la cohésion sociale. Il a gardé son rôle de direction conjointe dans le cadre du Plan régional réfugiés et résilience en réponse aux besoins des réfugiés syriens. En 2024, environ 106 000 réfugiés syriens sont visés aux fins d'appui et de traitement de leur cas dans d'autres services de protection en Türkiye.

Pour faire face aux mouvements mixtes en Méditerranée, le HCR a apporté un appui technique et matériel aux États connaissant un grand nombre d'arrivées par mer. Cet appui a notamment

consisté à : rendre les conditions d'accueil physique appropriées ; faciliter l'accès à l'information et aux procédures d'asiles justes et efficaces ; fournir des conseils juridiques et assurer la prise en charge psychosociale.

### **Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes**

En juillet 2024, le HCR a lancé en coopération avec le Gouvernement ukrainien la plate-forme numérique d'information « *Ukraine is Home* », visant à aider les réfugiés ukrainiens et les déplacés internes à prendre des décisions bien éclairées sur leur retour éventuel ou la poursuite de leur séjour dans les pays et les communautés d'accueil. Cette plate-forme fournit des informations sur l'admissibilité aux services, les prestations fournies par l'État et d'autres formes d'assistance disponibles en cas de retour volontaire.

Le Centre régional de contact, mis en place en 2023, a répondu à plus de 52 000 appels à ce jour, fournissant aux réfugiés des informations essentielles sur leurs droits et les services disponibles. À l'avenir, ce centre aura une couverture géographique et linguistique plus large, et le bouton d'appel sera directement accessible à partir des plates-formes numériques *Help*<sup>3</sup> et « *Ukraine is Home* ».

À travers la région, les violences exercées sur des femmes et filles déplacées de force demeurent un sujet majeur de préoccupation, surtout dans le contexte de la réponse ukrainienne au vu du pourcentage élevé de femmes et des filles chez les réfugiés. À ce jour en 2024, environ 16 000 personnes à travers les régions ont pris part aux programmes spécialisés de prévention et de lutte contre les violences liées au genre et en ont bénéficié, tandis que plus de 84 000 personnes ont été atteintes par des activités de sensibilisation.

Les besoins de santé mentale et de prise en charge psychosociale chez les populations déplacées de force demeurent importants dans la région. Pour y faire face, le HCR a amélioré les initiatives de renforcement des capacités, et ce, en collaboration avec des partenaires humanitaires, des gouvernements et des acteurs de la société civile, y compris les travailleurs en première ligne. Depuis 2023, il a tenu des ateliers et séminaires pour plus de 1 400 acteurs, tandis que ses partenaires ont fourni à près de 300 000 personnes des services de santé mentale et de prise en charge psychosociale.

L'inclusion d'enfants déplacés de force ou apatrides dans les systèmes nationaux de protection de l'enfant des pays d'accueil de réfugiés est demeurée une priorité, ainsi que l'accès aux droits et à des arrangements alternatifs convenables de soins.

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels demeure une priorité à travers l'Europe. Depuis 2023, des activités de formation ont été menées pour 1 200 travailleurs humanitaires et membres de communautés en Ukraine, ainsi que pour environ 2 000 travailleurs humanitaires, responsables publics et gardes-frontières à travers la réponse à la situation ukrainienne. Les efforts se poursuivent en vue de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales partenaires en matière d'enquête.

Par sa collaboration avec des organisations dirigées par des personnes ayant vécu l'expérience du déplacement forcé ou de l'apatridie, le HCR encourage des approches communautaires de protection à travers l'Europe. En 2024, environ 84 organisations dirigées par des réfugiés et organisations communautaires de la région ont reçu des subventions du HCR. À l'avenir, l'organisation intensifiera son appui en faveur des efforts de mobilisation de ressources et du renforcement des capacités des organisations dirigées par des personnes réfugiées ou apatrides.

### **Trouver des solutions**

En 2024, le HCR a renforcé ses efforts de plaidoyer pour l'adoption de mesures immédiates et à plus long terme d'inclusion d'enfants et de jeunes réfugiés d'Ukraine dans les systèmes éducatifs nationaux des pays d'accueil. Plusieurs pays ont effectué des changements positifs sur les plans législatif et politique, comme l'abolition prévue en Lettonie et en Pologne pour l'année scolaire 2024-2025 des exceptions à l'école obligatoire pour les enfants et jeunes ukrainiens. En outre, la réforme des procédures d'inscription et l'accroissement des engagements budgétaires dans plusieurs autres pays européens ont permis d'améliorer l'accès

<sup>3</sup> <https://help.unhcr.org/fr>.

à l'éducation. L'appui aux programmes complémentaires, comme l'apprentissage à distance permettant aux élèves de suivre des parties du programme ukrainien, s'est aussi poursuivi.

L'accès aux possibilités d'emploi productif, générant un revenu équitable, ainsi qu'à un logement abordable et à la protection sociale pour les personnes déplacées de force ou apatrides en Europe demeure une préoccupation essentielle. La réduction de l'assistance sociale et des avantages en matière de logement pour les réfugiés ukrainiens affecte de plus en plus les réfugiés, tandis que l'insuffisance des structures d'appui, les lacunes en matière d'information, l'inadéquation des compétences et l'inaptitude à s'exprimer en langues locales continuent d'être des obstacles aux placements pour l'emploi. Les plateformes d'emploi pour les réfugiés fonctionnent actuellement dans huit pays pour mettre en relation le secteur privé, les personnes déplacées de force et les acteurs soutenant l'intégration pour des possibilités d'emploi. La capacité du secteur privé à recruter des réfugiés sera également renforcée à travers la prochaine plate-forme régionale.

La crise du logement et la cherté du coût de la vie en Europe, qui affectent aussi bien les réfugiés que les locaux, remettent en cause l'appui du public et la solidarité pour les réfugiés et sapent la cohésion sociale. En réponse, le HCR encourage les efforts coordonnés des principaux acteurs pour résoudre d'une manière plus décisive les problèmes liés à l'accès au logement et améliorer les conditions sur le plan local. Les pratiques prometteuses pilotées avec l'appui du HCR, les efforts de stimulation en cours et les recommandations pour des solutions concrètes en matière de logement sont résumées dans le document intitulé « *2024 Policy brief on promoting refugee integration and inclusion : Empowering municipalities across Europe* ».

L'élargissement des solutions dans des pays tiers par la réinstallation et les voies complémentaires demeure un important domaine d'intérêt. Le HCR salue l'engagement pris par 12 États membres de l'Union européenne d'offrir 60 700 places pour la période 2024-2025, dont près de 31 000 places de réinstallation et 29 700 admissions pour des motifs humanitaires. Au 31 juillet 2024, la région Europe a réinstallé environ 6 000 réfugiés, dont 4 500 dans des États membres de l'Union européenne. Le HCR encourage les États à poursuivre les efforts afin d'atteindre leurs objectifs de réinstallation. Il salue l'adoption en mai 2024 du règlement du cadre de réinstallation de l'Union devant permettre plus de prévisibilité, de meilleurs financements et des programmes harmonisés d'admission à travers l'Europe.

En partenariat avec la société civile, les organisations régionales et les personnes ayant vécu l'expérience de l'apatridie, le HCR a continué de soutenir les efforts visant à résoudre le problème d'apatridie en Europe. En juillet 2024, il a organisé avec le Conseil international des agences bénévoles un dialogue régional sur l'apatridie avec des ONG pour évaluer les progrès accomplis depuis le lancement de la campagne #J'appartiens et parler des possibilités de mieux impliquer la société civile après 2024. Le HCR est encouragé par l'appui exprimé par des États européens, notamment le Monténégro, la Macédoine du Nord et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que par d'autres parties prenantes pour l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie. La collaboration d'autres acteurs est encouragée.

## C. Information financière

En octobre 2023, le Comité exécutif a approuvé le budget de 2024 s'élevant à 1 466,2 millions de dollars E.-U. pour les activités du HCR en Europe. Le budget actuel de 2024 pour la région demeure inchangé au 31 août 2024.

Les deux domaines d'impact ayant les allocations budgétaires les plus importantes sont : « préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs », avec un montant de 607,8 millions, soit 41 % du budget pour l'Europe, et « créer un environnement de protection favorable » dont le montant est de 541,5 millions de dollars E.-U., soit 37 % du budget. Le domaine d'impact « trouver des solutions » bénéficie de la troisième allocation budgétaire la plus importante, avec 202,2 millions de dollars E.-U., soit 14 % du budget, pour les programmes d'intégration et d'inclusion socio-économique. Les besoins pour le domaine d'impact « responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes » s'élève à 114,7 millions de dollars E.-U., soit 8 % du budget total pour l'Europe.

Au 31 août 2024, environ 44 % des besoins financiers de l'Europe pour 2024 étaient financés, compte tenu de l'allocation indicative des contributions non affectées et légèrement affectées.